



RELEVÉ DE DECISIONS **Conseil Municipal du 29.01.2024**

Présents : Pierre AMALOU, Claudie BERARD, Alain FOURNIER, Vincent BOUBAL, Valérie GROS, Bernard TREMOULET, Florence LAUSSEL, Catherine DUSCHA, Jean Michel CLAREY, Thierry AILLAUD

Absents : Séverine RAMON

Absents excusés : Yves LEBORGNE, Gaëlle ROUX- MENON

Pouvoirs : Yves LEBORGNE à Claudie BERARD, Gaëlle ROUX- MENON à Vincent BOUBAL

Secrétaire de séance : Valérie GROS

2024-01 / Décision Modificative n° 3 Budget communal 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

Dans la section de fonctionnement :

- De diminuer le compte 022/022 « dépenses imprévues » pour un montant de 7 257 euros,
- D'augmenter le compte 7391178/014 « Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes » de 7 257 euros.
- De diminuer le compte 022/022 « dépenses imprévues » pour un montant de 10 euros,
- D'augmenter le compte 6558/65 « Autres dépenses obligatoires » de 10 euros.

2024-02 / Coupe de bois 2024

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés :

- arrête l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2024, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

Parcelle (UG)	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Coupe prévue à l'aménagement	Année prévue de l'Aménagement
19t	Faillis simple	400 m3	6,30 ha	oui	2024

- décide que cette coupe sera mise en vente sur pied par appel d'offres, sur soumission cachetée par les soins de l'Office Nationale des Forêts.

- Donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations visées aux alinéas 1 à 2.

2024-03/ Demande de subvention : Aménagement des locaux de l'ancienne école en Mairie et en bibliothèque

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

- d'approuver le projet de plan de financement présenté,

Plan de financement prévisionnel					
Réhabilitation de l'ancienne école					
DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONMANT HT	Taux	FINANCEI RS	MONMANT HT	Taux
Etudes maîtrise d'œuvre	55 000 €	9%	DETR/DSIL	151 710 €	25%
Etudes annexes	46 840 €	8%	Fonds vert- recyclage foncier	182 052 €	30%
Travaux	505 000 €	83%	CD34	151 710 €	25%
			PART FINANCEURS	485 472 €	80%
			PART AUTOFINANCEMEN T HT	121 368 €	20%
TOTAL HT	606 840 €	100%	TOTAL HT	606 840 €	100%

- d'autoriser monsieur Le Maire à solliciter la Préfecture dans le cadre de la DETR/DSIL, pour un montant de 151 710 euros,
- d'autoriser monsieur Le Maire à solliciter les Fonds Verts pour un montant de 182 052 euros,
- d'autoriser monsieur Le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Hérault, une subvention d'un montant de 151 710 euros,
- d'autoriser monsieur Le Maire à solliciter les financeurs pour les demandes de subventions, dans la limite des 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, le plan de financement prévisionnel ainsi présenté,
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions

2024-04/ Convention relative aux modalités de participation financière d'un membre aux travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public par un fonds de concours

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

- d'approuver, la programmation des travaux présentés par HERAULT ENERGIES.
- de fixer la participation de la commune, sous la forme d'un fonds de concours, à 35 105.31 €, montant actualisable en fonction du montant des dépenses.
- de s'engager à inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement de la dépense.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer :
 - La convention avec HERAULT ENERGIES.
 - Les avenants nécessaires à la continuité du projet avec HERAULT ENERGIES dans la limite de 20 % supplémentaires du montant prévisionnel délibéré ce jour,
 - Tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

2024-05/ Convention avec HTB pour occupation du domaine public

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

- de mettre à disposition d'Hérault THD la parcelle F472 située rue du Jeu de Ballon pour la réalisation des travaux mentionné dans la convention ci jointe annexée,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la dite convention.

2024-06/ Non définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

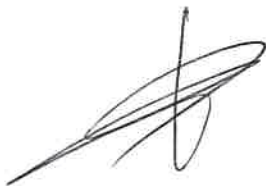
- de NE PAS PROPOSER, sur le territoire de sa commune, de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes
- d'autoriser le maire ou son représentant de transmettre, cette délibération, au référent préfectoral, à l'EPCI et au SCOT.

Questions diverses

Pas de Questions diverses

La réunion est clôturée à 19h30.

La secrétaire de séance
Valérie GROS



Affiché et publié le 30/01/2024

Le Maire
Pierre AMALOU

